



EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNEL POUR ACCES
AU GRADE D'ARCHITECTE PRINCIPAL
SESSION 04 JUIN 2016

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

I- PROJET (11 PTS):

L'Institut Mohammed VI de formation des Imams prédicateurs et des prédicatrices, inauguré le 27 mars 2015, par SM le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste.

Situé sur une assiette foncière de 21.000 m², l'édifice abritant l'Institut Mohammed VI de formation des Imams prédicateurs et des prédicatrices est formé de:

A. Un ensemble Administratif et éducatif comprenant:

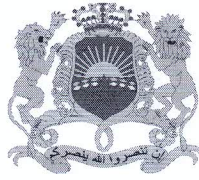
1. Une administration ;
2. 4 salles de cours ;
3. 2 amphithéâtres ;
4. une bibliothèque ;
5. 12 salles d'informatique ;
6. des salles polyvalentes.

B. Un ensemble restauration et résidence comprenant des restaurants, une buvette, une cuisine, des locaux de stockage et 318 chambres d'une capacité de 700 lits.

C. Un ensemble social et sportif :

Une mosquée d'une capacité de 1250 fidèles, qui sert aussi d'espace pour la formation aux missions de direction de la prière (Imamat), de prédication et de prononcé des sermons (Khotba). Cet espace est ouvert au public.

Il comprend aussi des parkings, une salle de gymnastique, un stade de sports collectifs, une infirmerie, des douches, des vestiaires, ainsi que des logements de fonction et des espaces verts.

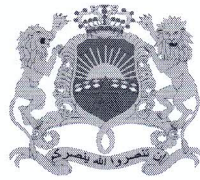


Cet Institut a pour objectif de former, en plus des Imams, des prédicateurs (Mourchidine) et prédicatrices (Morchidate) marocains, des Imams étrangers venant de pays africains, européens et autres.

Pour satisfaire les demandes formulées par différents pays souhaitant afin de bénéficier de ce programme de formation, le ministère des habous et des affaires islamiques, envisage de réaliser une extension pour aboutir à une capacité de formation de 400 Imams et prédicateurs supplémentaires.

Travail demandé :

1. Définir le programme détaillé du projet adéquat au besoin demandé. (1,5 pts)
2. Etablir un organigramme spatio-fonctionnel du projet proposé. (1,5 pts)
3. Déterminer le niveau de la côte +0.00 du projet, en justifiant votre choix. (1 pts)
4. Présenter une esquisse du projet en mentionnant les différents espaces (Plans et Façades) (4 pts)
(N.B. Le dessin doit être schématique avec suffisamment de détails)
5. Donner la liste des lots composant ce projet. (1,5 pts)
6. Evaluer le coût du projet. (1 pts)
7. Dresser un planning d'exécution des travaux en indiquant les délais réalistes d'intervention des divers corps d'Etat et leurs interfaces. (1,5 pts)



II- GENERALITES (8PTS):

- A.** Lors d'une visite de control d'un édifice historique, vous avez remarqué sur certains espaces, au niveau du plancher en bois les observations suivantes :
- Espace (1) :** Présence importante d'humidité dans le bois.
Risque de pourrissement.
- Espace (2) :** Certaines poutres ou solives sont dégradées, fissurées et ne supportent pas correctement les charges du plancher.
- (1) Enumérer les interventions à faire pour les 2 cas. (2 pts)
- B.** Avant d'entamer les études architecturales d'un projet de restauration ou de réfection, le maitre d'ouvrage fournit lors de la consultation architecturale, certains documents.
- (1) Citer ces documents. (1 pts)
- (2) Comment les architectes soumissionnaires utiliseront-il ces documents ? (1 pts)
- C.** Les prestations architecturales sont conclues sur la base d'un contrat d'architecte qui fixe les clauses administratives, techniques et financières applicables à la prestation à exécuter. Comment procédera le maitre d'ouvrage pour un projet de réfection d'un bâtiment administratif dont le budget global prévisionnel des travaux est de 1 million de dirhams HT ? (2 pts)
- D.** Quels sont les différentes pièces qu'exige un architecte de l'entreprise avant le démarrage des travaux ? (2 pts)